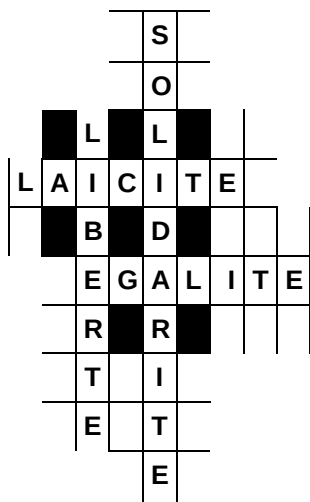




Les mots croisés du



Trimestriel

numéro 18

Mai 2009

Prix : 0,15 €

P

DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE URGENTE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 07/05/09

Sommaire

- Page 1 : Election au bureau départemental
- Page 2 : Profession de foi
- Page 3 : Profession de foi
- Page 4 : Liste départementale unitaire

SNES CREUSE

Maison des Associations et des Syndicats
11, rue de Braconne
23000 GUERET

05.55.41.16.32.
Fax : 05. 55. 41. 83. 94.
mèl : snes23@laposte.net

Directeur de la publication :
M. Dominique CASTAN

CPPAP : 1209 S 07086

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNES/FSU. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES/FSU.

Election au bureau départemental

Du 4 au 26 mai, le SNES renouvelle ses commissions administratives (CA) au plan national, académique et son bureau départemental.

Nous vous demandons de vous exprimer en choisissant parmi les listes en présence au niveau départemental, académique et national mais également d'émettre un vote pour désigner les responsables dans votre catégorie.

Pensez à voter dans votre établissement ou par courrier (à adresser au SNES à Limoges) pour les isolés et les retraités.

Ce numéro vous permettra de prendre connaissance de la liste et profession de foi départementale.

Le secrétariat départemental.

Profession de foi de la Liste « Faire vivre le SNES » pour le bureau départemental du SNES Creuse mai 2009

Le Snes, comment ça marche ? Le S2, c'est quoi ? Quel est son rôle ?

Le SNES est organisé selon 4 échelons : le S1 c'est la section d'établissement du SNES ; le S2 c'est la section départementale ; le S3 c'est la section régionale ; le S4 c'est la section nationale.

Le SNES Creuse (S2) c'est une petite équipe de militants qui ont accepté de prendre en charge l'activité syndicale au niveau départemental. Cette activité est faite avec peu de moyens au regard du nombre important de tâches à assumer. Une grande partie de ces tâches est donc assurée par bénévolat. En effet quelques militants ont une décharge de service (chaque organisation syndicale se voit attribuer, en fonction de ses résultats aux élections professionnelles, un contingent de décharges de service), mais bien d'autres n'en ont aucune. Nous disposons en tout, et pour tout, de 8 heures de décharges.

Aucun d'entre nous n'est un permanent : nous avons tous un service dans un établissement. Nos militants sont aussi très souvent animateurs de leur S1 et élus dans les CA.

Nous avons un double rôle : assurer la défense individuelle des personnels et la défense collective de nos professions.

Assurer la défense individuelle c'est pouvoir informer, répondre aux questions, intervenir (si nécessaire) auprès des autorités administratives. Pour ce faire :

- Nous assurons des permanences dans les locaux de la FSU 23 (le lundi) pour répondre aux questions des syndiqués, des S1,
- Nous défendons les personnels dans toutes les instances officielles où nous sommes représentés [CAPA (1) ; Commission de réforme (2); Comité Départemental de l'Action Sociale (3)...].

Assurer la défense collective de nos professions c'est :

- Informer les personnels (par notre journal « Les mots croisés du SNES 23 »; via le site du SNES Limoges; par mails ; courriers ; réunions ; stages de formation ...).
- Participer à des réunions à l'Inspection Académique [CTPD (4)], à la Préfecture [CDEN (5)], au Rectorat [Groupes de Travail (6)] pour influencer.
- Organiser les actions (actions nationales comme actions plus locales) dans le cadre de la FSU ou dans un cadre intersyndical.

Tout cela demande un temps important, de la disponibilité. Toute bonne volonté sera la bienvenue.

- (1) CAPA = Commission Administrative Paritaire Académique (mutations ; notation administrative ;)
- (2) La commission de réforme est une instance où nous sommes amenés à défendre les personnels dans le cadre d'un accident de travail.
- (3) Le CDAS est le comité d'action sociale qui étudie dans l'anonymat les dossiers des collègues ayant fait une demande d'aide financière, les autres partenaires étant l'inspection académique et les assistantes sociales.
- (4) Le CTPD est une instance paritaire présidée par l'Inspecteur d'Académie, instance qui est convoquée sur toute question concernant les écoles et les collèges (DGH). Il se réunit 3 à 4 fois par an.
- (5) Le CDEN est une instance tripartite (élus ; représentants des personnels ; représentants des parents d'élèves) présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, instance qui a à débattre de toute question concernant les écoles et les collèges. Il se réunit 2 à 3 fois par an.
- (6) Nous intervenons dans certains groupe de travail convoqué par le Rectorat (créations et suppressions de postes; barèmes pour les mutations ; mouvement des TZR au mois de juillet...)

Pourquoi une liste départementale unitaire ?

L'élection du bureau départemental (organe législatif) du SNES a lieu tous les deux ans. Lors du dernier scrutin, trois listes étaient en présence reflétant les courants de pensée présents dans le département. Cette année, les représentants de ces tendances ont décidé de constituer une liste unitaire intitulée « Faire vivre le SNES » tout en faisant figurer en face des noms l'intitulé des tendances.

Ce choix reflète le fonctionnement au quotidien de la section départementale du SNES où les élus des différentes tendances travaillent ensemble. Il vise à une plus grande efficacité de notre syndicat dans l'intérêt des personnels que nous représentons.

Même si nous ne présentons qu'une seule liste, nous estimons que l'élection doit être maintenue afin d'asseoir démocratiquement la légitimité de la section départementale.

Pour quoi faire ?

Le SNES Creuse, dans le cadre des mandats nationaux du SNES, continuera à défendre le droit à l'Education pour tous les élèves.

L'école, dans sa conception la plus large, doit rester un droit inaliénable pour tous, et ne doit pas être perçue comme une dépense, qui grève le Budget de la Nation, mais comme un moyen d'émancipation pour tous les élèves. L'Ecole n'est pas une entreprise privée et ne doit pas être gérée comme telle.

Or, le budget 2009 affiche clairement ses intentions pour cette rentrée : 13 500 suppressions de postes (12,5 en Creuse pour 2009), multiplication des heures supplémentaires et d'ici 2012 on avance la disparition de 80 000 postes. La RGPP (révision générale des politiques publiques) vise à réduire les enseignements, à limiter la poursuite d'études, à rentabiliser par tous les moyens les personnels en dénaturant nos métiers dont le déclassement social et salarial s'accélère.

Heures supplémentaires, temps de travail flexible, services éclatés sur plusieurs établissements, dépendance accrue auprès du chef d'établissement dont le rôle serait de distribuer les blâmes et les mérites et d'influer sur le déroulement d'une carrière. Si cela devait voir le jour, le SNES départemental sera vigilant face aux inégalités, pressions et harcèlements de toute nature.

Le SNES départemental sera entre autre aux côtés des TZR et stagiaires très malmenés actuellement, mais aussi de nos collègues précaires, surveillants et enseignants non-titulaires et plus largement de tous les personnels membres de l'équipe éducative.

Déréglementation, mise en concurrence des établissements...Le but du service public est d'assurer la présence sur l'ensemble du territoire des établissements scolaires permettant l'accès à une éducation de qualité à tous les jeunes.

La section départementale pèsera de tout son poids pour maintenir ce réseau dense. Elle continuera à agir avec l'appui de tous ses partenaires naturels pour maintenir un maillage du département cohérent avec les besoins des jeunes dans un contexte qui n'est pas favorable au service public. Elle impulsera le combat contre toute tentative de mise en oeuvre d'une déréglementation, créatrice de concurrence entre établissements et d'un appauvrissement de l'Education Nationale.

Liste « Faire vivre le SNES »
pour le bureau départemental du SNES Creuse mai 2009
(8 titulaires et 8 suppléants, les suivants devenant suppléants)

1. DUVAL Trémour, certifié Histoire-Géographie, collège H. Judet, Boussac (Unité et Action)
 2. REYNAUD Isabelle, certifiée Education Musicale, collège B. Bord, Dun Le Palestel (U & A)
 3. SAGELOLY Gilles, certifié Génie Mécanique, lycée J. Favard, Guéret (U & A)
 4. CARTIER Annette, agrégée Lettres Classiques, collège M. Nadaud, Guéret (U & A)
 5. LARDILLIER Geneviève, certifiée Lettres Modernes, retraitée (U & A)
 6. LAINE Joël, certifié Mathématiques, lycée J. Favard, Guéret (Ecole Emancipée)
 7. RAYNAUD Jeanne-Marie, certifiée Sciences de la Vie et de la Terre, retraitée (U & A)
 8. CHAUVAT-POUGET Marie-Hélène, certifiée biadmissible Mathématiques, collège J. Picart Le Doux, Bourgneuf (U & A)
-
9. AYMARD Jérôme, certifié Histoire-Géographie, ZR23, lycée des métiers des bâtiments, Felletin
 10. GOUNY Georges, agrégé Sciences de la Vie et de la Terre, retraité (Unité, Indépendance, Démocratie et Laïcité)
 11. BERCHE Jean-Renaud, certifié Génie Mécanique, ZR23, lycée Jean Favard, Guéret (EE)
 12. POUPARD Michèle, CPE, lycée Professionnel Delphine Gay, Bourgneuf (U & A)
 13. GAS Jean-Philippe, agrégé Economie et Gestion, Lycée Pierre Bourdan, Guéret (U I DL)
 14. LANDAN Olivier, certifié Mathématiques, ZR23, collège Les Pradeaux, Ahun (U & A)
 15. PHILIPPON Anne, agrégée Mathématiques, collège J Zay, Chambon sur Voueize (U & A)
 16. CASTAN Dominique, certifié Sciences Economiques et Sociales, Lycée Pierre Bourdan, Guéret (U I D L)